

Distribution limitée

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA
CULTURE**

CONVENTION SUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL SUBAQUATIQUE

CINQUIEME REUNION DU CONSEIL CONSULTATIF SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

**11 juin 2014, Siège de l'UNESCO, Salle VI
7, place de Fontenoy, Paris
10h – 18h**

Point 4 de l'ordre du jour provisoire:

Education et activités de sensibilisation

Action requise : paragraphe 4

1. Le Conseil consultatif scientifique et technique a décidé, dans sa Recommandation 4 / STAB 4 adoptée en 2013, de coopérer avec le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO pour l'éducation au patrimoine culturel subaquatique, dans le cadre d'initiatives analogues au programme « Adopt a Wreck » (« Adopte une épave »), et de mettre à profit des événements spéciaux comme la Journée mondiale de l'océan ou la Journée Manille-Acapulco pour mener des actions éducatives. Le Conseil a également invité les ONG à attirer l'attention du Conseil consultatif sur les occasions propices à l'information du public et a demandé au Secrétariat de préparer un premier projet de matériel pédagogique commun.
2. Le Conseil consultatif a animé une réunion informative le 10 juin 2014 au Siège de l'UNESCO à l'occasion de la journée de l'océan.
3. Le Secrétariat a mobilisé 50.000 dollars des Etats-Unis pour développer une application iPad et Android sur le patrimoine culturel subaquatique et présentera l'avant-projet à la conférence pour approbation par le Conseil consultatif. Ces fonds permettront la production de l'application. Les possibilités d'utiliser ce matériel dans des formations scolaires, telles que Ceibal en Uruguay, ont été abordées. Il sera également distribué par le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO.
4. Le Secrétariat prépare également une initiative 'Patrimoine aux mains des jeunes', un projet adressant toutes les conventions sur le patrimoine, afin d'augmenter la conscience sur l'importance de la conservation du patrimoine culturel, y compris le subaquatique, pour les futures générations.
5. Le Conseil consultatif souhaitera peut-être adopter la Résolution suivante :

PROJET DE RECOMMANDATION 4 / STAB 5

Le Conseil consultatif scientifique et technique de la Conférence des États parties à la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique,

1. *Décide* ...
2. *Recommande* ...